

Les Lilas, le 05/09/2018

Paul DEVIN
secrétaire général, SNPI-FSU

à

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Monsieur le ministre,

L'arrêté du 28 août dernier a fixé les taux de l'indemnité versée aux inspecteurs pilotant des réseaux d'éducation prioritaire. Quoiqu'ayant été augmentés pour les REP renforcés, les montants de ces indemnités font perdurer une inégalité inexplicable et inacceptable qui attribue aux inspecteurs un montant plus faible que celui accordé à leurs collègues personnels de direction avec qui ils pilotent les réseaux

Vous le savez, aux côtés de leurs collègues chefs d'établissement, les inspecteurs de l'Éducation nationale sont fortement investis dans les réseaux d'éducation prioritaire. Ils ont fait la preuve de leur engagement professionnel tant dans l'accompagnement des personnels que dans le pilotage des actions.

Les IEN nourrissent l'espoir d'une évolution favorable et ils ont été nombreux à manifester leur incompréhension auprès du SNPI-FSU. Ils considèrent le montant d'une indemnité réduite par rapport à celle versée aux autres catégories de personnels comme une injustice et comme un désaveu de leur engagement dans le travail des réseaux d'éducation prioritaire.

Nous avons régulièrement alerté les ministres, depuis plusieurs années, de la situation de difficulté à laquelle les inspecteurs doivent faire face du fait de l'accroissement et de la complexification de leurs tâches. Vous avez, à plusieurs reprises, affirmé l'estime dans laquelle vous tenez les missions qui nous sont confiées. Les inspecteurs ont besoin que ces affirmations d'estime se traduisent dans des mesures concrètes en faveur d'un rétablissement d'une légitime égalité.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de recevoir l'expression de notre haute considération.

Pour le SNPI-FSU,
Paul DEVIN, secrétaire général,

